

Info@ASDCGG74

V° · 0220

Le mot du Président :



2020 une année pas comme les autres!

Faute au COVID 19 nous n'avons pas pu tenir notre assemblée générale qui devait avoir lieu fin mars. Nous programmerons peut être cette AG dans l'automne, cela dépendra de l'évolution de cette épidémie.

Le fonctionnement de l'association a été très perturbé en ce début d'année. Les premiers cours de formation du brevet se sont bien déroulés avec une belle session de 17 candidats. Mais suite au confinement nous avons proposé aux candidats 2 choix, poursuivre l'aventure, ou revenir en 2021. Nous avons envoyé par mail les cours et assuré 3 soirées avec des examens blancs pour finaliser la préparation, au final 7 candidats se sont présentés à l'examen et 5 ont réussi.

Les premières séances de sanglier courant ont elles aussi été annulées, avec un retour à la normale après le dé confinement. Les gestes barrières sont appliqués pour les réglages, avec un maximum de 10 personnes à la fois sur le stand, condition sine qua non pour l'utilisation du pas de tir.

Lors de notre assemblée générale de Valleiry, nous avions voté une motion pour l'acquisition d'un terrain d'une superficie de 10 000 m² au niveau du stand de tir de l'arquebuse à Douvaine appartenant à Romain Mathieu. Le montant s'élevait à 15 000 euros (le prix et la proposition avaient été faits par Mr Mathieu). Après un rendez-vous chez le notaire pour connaître l'ensemble des documents à réunir pour signer cette vente, et après avoir déposé l'ensemble des documents chez le notaire, Monsieur Mathieu est revenu sur sa décision de nous vendre ce terrain. Préférant le vendre à un prix supérieur à un autre acquéreur. C'est une société civile immobilière émanant de l'arquebuse qui va acheter ce terrain. Suite à une réunion avec des dirigeants de l'arquebuse nous avons décidé de prendre des parts dans cette SCI et d'investir comme nous l'avions prévu lors de notre AG de Valleiry, les 15 000 euros. Cela nous permettra d'avoir un pouvoir de décision sur les utilisations du pas de tir 200 mètres, qui rappelons-le, est un outil primordial pour la formation au tir et la réalisation des réglages.

Notre nouvelle ministre de tutelle, Barbara POMPILI n'est pas très pro chasse, déjà en ce début août, le courlis cendré, et la barge à queue noire disparaissent des espèces chassables, et en cette fin aout, le mode de chasse au gluau n'est plus autorisé pour cette année. (Mais on sait bien que l'application de la loi Européenne, ne permettra pas aux chasseurs de pratiquer à nouveau ce mode de chasse qui est contraire à la directive oiseaux) Des associations de protections de la nature essayent de faire interdire la vènerie sous terre. En Haute Savoie, la LPO remet en cause le déterrage du blaireau, alors qu'il n'y a qu'un équipage qui a pris 5 blaireaux en 2019. La LPO veut l'arrêt de la chasse de la caille des blés, alors qu'à l'ouverture générale les oiseaux ont déjà migré, idem pour l'alouette des champs (pas très futé pour une association de protections des oiseaux). Les positions de certaines de ces associations sont dogmatiques, et s'opposent systématiquement nationalement. Les représentants départementaux qui avaient jusque-là une certaine modération avec le pouvoir d'apprécier la reconnaissance des efforts, ou des dispositions particulières au département, sont contraints de suivre les directives nationales.

Grand changement pour les ACCA. Les ACCA qui ne l'ont pas encore fait, ont jusqu'à la fin de l'année pour changer leurs statuts (les statuts types sont fournis par la fédération) et pour modifier leur règlement intérieur si besoin. Le renouvellement du bureau doit se faire dans sa totalité et ce, tous les trois ans. Ce n'est plus la DDT qui valide les règlements intérieurs mais la fédération. Concernant la chasse du grand gibier dans les réserves, elle est déjà possible pour le sanglier à condition que le détenteur ait fait une demande de bracelet sanglier réserve et après réunion de la cellule de crise. Pour le cerf, et pour cette saison les bracelets de la société de chasse pourront être utilisés pour chasser dans la réserve. Des dispositions complémentaires seront prises pour la prochaine saison. Les forestiers, qu'ils soient privés ou publics mettent la pression sur la DDT et la fédération pour réduire la population de cerfs. D'après eux, les dents des cervidés grands et petits (chevreuils), mais aussi du chamois mettent à mal la régénération de la foret Haut-Savoyarde. Les techniques de nettoiements ou de dépressages (élimination de la végétation concurrente à la plantation ou à la régénération naturelle des essences souhaitées, le plus souvent sapin ou épicéa) ne sont pas toujours adaptées. Exemple dans la vallée d'Aulps, sur une parcelle les ouvriers forestiers ont systématiquement supprimé tous les arbres qui n'étaient pas des sapins ou des épicéas, mais également les sapins et épicéas qui ne rentraient pas dans les critères de production. Résultat des courses : les sorbiers, alisiers blancs et autres ont été coupés ainsi que les épicéas qui avaient été écorcés, et les sapins abroutis. Les cerfs ont donc frottés, ou écorcés certains arbres qui restaient. Ces dégâts auraient pu être évités en partie, en laissant un nombre suffisant de feuillus appétant (sorbiers et alisiers qui sont les premiers arbres à être écorcés et qui produisent des baies), et autres résineux qui avaient été frottés, les animaux ayant leurs habitudes et revenant souvent sur les mêmes arbres.

A moyen terme (5 ans), l'utilisation des balles sans plomb pour le tir du grand gibier sera interdite, (et il en sera certainement de même pour la grenaille pour le petit gibier). L'association a fait des essais de précision que vous avez pu lire dans grande faune, et plusieurs d'entre nous utilisent depuis 2 ou 3 ans des balles monométalliques, avec une bonne efficacité et une venaison préservée dans la majorité des cas. A calibre égal les balles sans plomb sont un peu moins lourdes. En effet la densité du cuivre est inférieure de 25% à celle du plomb, et la longueur d'une balle pour être stabilisée ne doit pas dépasser 5 fois son diamètre. Le choix des balles sans plomb est déjà conséquent, et les fabricants vont étoffer leur offre dans les prochaines années. N'attendez pas le dernier moment, pour suivre cette évolution.

Attention, le .222 Remington qui est le plus petit calibre autorisé à la chasse des ongulés, ayant une énergie minimale de 1000 joules à 100 mètres, risque avec ses balles plus légères de ne plus satisfaire à cette obligation réglementaire. L'organisation de la chasse sera-t-elle modifiée cette saison à cause du Covid ?

Le rythme de la nature est constant, et n'a que faire de nos préoccupations humaines. Après le rut du feu follet qui se termine avec les grosses chaleurs, le raire guttural va nous accompagner jusqu'aux premières gelées, suivront, le mouflon si les loups ne les ont pas tous dévorés, le chamois emblème de notre département avec ses impressionnantes poursuites, le sanglier qui heureusement peut se reproduire à la fin de sa première année, les animaux de plus de trois ans étant si rares et enfin le bouquetin si placide le reste de l'année, roi du rocher avec ses joutes au bord des pentes abruptes.

Je vous souhaite une belle fin d'été et de bonnes émotions cynégétiques à venir.





BREVET GRAND GIBIER

Résultats de la session du 27 juin 2020

Nous avions 5 candidats de Haute-Savoie, 2 de l'Isère et 1 de l'Ain.

Brevet OR:

Julien SEMPE (Major de promotion), Jean-Yves CONTAT. Janick NEVORET, Yves ODRU (38)

Frédéric HOAREAU (01) ARC

BREVET ARGENT :

Pierre-Louis CHARDIER



Bilan trésorerie ASDCGG 74 2019 - 2020

Recettes 01-03-2019 au 29-02-2020

Reliquat saison 2018-2019	40586.80€
Vente (matériel, tombola, réglages, tirs sangliers)	6521.44€
Cotisations 2019 (après le 29.02.2019)	3145.00€
Cotisations 2020 (au 29-02 2020)	2750.00€
Inscriptions au brevet 2019	584.00€
Repas brevet Grand Gibier	240.00€
Intérêts livret épargne	275.11€

TOTAL DES RECETTES

54102.35 €

Dépenses 01-03-2019 au 29-02-2020

Frais assemblée générale départementale	534.52€	
Frais assemblée générale nationale	195.00€	
Frais repas brevet Grand Gibier	485.95€	
Achats sacs à dos (Markhor Hunting)	243.74€	
Rétrocession grande faune	3348.00€	Assurance
	469.20€	
Location stand de tir de Douvaine	1137.16€	
Location stand de tir (sanglier courant)	440.00€	
Cotisations ANCGG (148 x 6.00 €)	888.00€	
Cotisations de l'ASDCGG74 à l'ANCGG	25.00€	
Papeterie, timbres, frais postaux	179.44€	
Frais de déplacement (président du jury, brevet)	50.00€	
Rétrocession brevet grand gibier (ANCGG)	316.00€	
Don à l'ACCS 74 2019	100.00€	
Cotisation UNUCR 2019 et 2020	100.00€	
Achats matériaux (stand de tir)	48.42€	
Participation au stage de tir	916.01€	
Achats à l'ANCGG (livres DVD etc)	1650.85€	
Don Amicale Contact Loisir	100.00€	
Don à Vaincre la mucoviscidose (section Genevo	is) 2556.00€	
Frais de déplacement, intervenant France Lyme	85.00€	
Don France Lyme	100.00€	

TOTAL DES DEPENSES

13968.29€

En caisse au 29-02-2020 40134.06€

Stock de matériel au 29-02-2020 2994.90€

Du côté des réglages:

Vous avez manqué l'animal de votre vie, vous n'avez plus confiance en votre arme, votre arme est tombée ; La solution: Le REGLAGE! Pensez à vérifier et à cibler vos armes au moins une fois par an.

Quelques rappels: L'accès au réglage des armes sera ouvert à tous le mercredi à partir du 13 juin 2020 dès 15 H 00 et ce jusqu'au 24 octobre 2020.

Sanglier courant : les 22 août et 5 septembre 2020 dès 14 h 30

Stand de l'Arquebuse Aubonne, route de Genève 74140 DOUVAINE

Rens.: François BOVAGNE 04.50.94.55.67 ou email : françois.bovaqne@orange.fr

Rappel : Vous devez impérativement vous munir de votre permis de chasser validé ou de votre licence De tir pour transporter votre arme en toute légalité.





